



à l'écoute

*Cercle
Généalogique
Cestadais*

N°49

2ÈME SEMESTRE 2019



Siège social: 2, Chemin Dous Hilats 33610 CESTAS Tél: 06 98 84 12 25

Mail: cgceastas@gmail.com -Site Web : <http://cgceastas.fr>

Webmestre : Xavier Guibert

**Affilié à: Union Généalogique Aquitaine Pyrénées
Fédération Girondine de Généalogie**

CERCLE GENEALOGIQUE CESTADAIS

Siège Social : 2, Chemin Dous Hilats 33610 CESTAS

Tél:06 98 84 12 25

Mail : cgcestras@gmail.com

Site Web: <http://cgcestras.fr>

N° ISSN 1270-3192

N° SIREN 425286929 00012

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

BUREAU

Présidente :	Mireille DELETAGE
Vice Présidente :	Marie-Josée BATS
Secrétaire :	Françoise MARLIER
Trésorier:	Christian DELETAGE
Membre du bureau :	Michèle CIFRE

Ateliers trois fois par mois

Le 1er vendredi à 20 h 30

Le 2ème vendredi à 14 h (atelier à thème) dans la salle multimédia de la médiathèque

Le 3ème samedi à 14 h

Dans la salle d'exposition au 1er étage du Centre Culturel de Cestas

Nous effectuons des relevés d'état civil

Nous demandons des volontaires

COTISATION ANNUELLE

Individuel : 28 €

Famille : 31 €

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils ne peuvent être reproduits qu'avec leur autorisation ou celle d'un membre du bureau.

Sommaire

– Calendrier	p 3
– Le mot de la présidente	p 4
– Statut des femmes en Béarn	p 5
– Mon cousin le géranium, ma cousine l’otarie	p 7
– Histoire du calendrier	p 9
– Manifestations du 2 ^{ème} trimestre	p 17

Calendrier premier semestre 2020

Ateliers

Janvier: vendredi 10 à 14 h et samedi 18 à 14 h

Février: vendredi 7 à 20 h 30, vendredi 14 à 14 h et samedi 15 à 14 h

Mars: vendredi 6 à 20 h 30, vendredi 13 à 14 h et samedi 21 à 14 h

Avril: vendredi 3 à 20 h 30, vendredi 10 à 14 h et samedi 18 à 14 h

Mai : vendredi 8 à 14 h, samedi 16 à 14 h

Juin : vendredi 5 à 20 h 30, vendredi 12 à 14 h et samedi 20 à 14 h

Manifestations prévues

Forum organisé par les Amitiés Généalogiques Bordelaises
Le Centre Généalogique du Sud-ouest et
La Fédération Girondine de Généalogie les 16 et 17 mai 2020
aux Archives Départementales de la Gironde

Le mot de la Présidente

L'année 2019 arrive à sa fin et nous espérons la fin de tous les problèmes de santé rencontrés par beaucoup d'entre nous.

L'heure du bilan est arrivée !

Nous avons participé à plusieurs forums et manifestations au cours desquels nous faisons toujours de très belles rencontres.

Nous avons essayé de satisfaire au mieux, aux demandes faites au cours de l'Assemblée Générale. Même si tout n'a pas pu être fait, nous espérons pouvoir le faire dans les mois à venir.

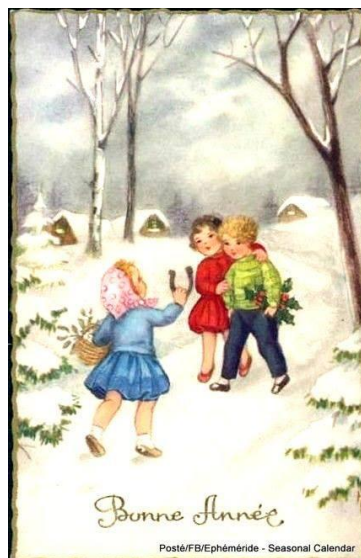
Je vous rappelle que nous avons adhéré à Filaé, ce qui vous permet d'y faire vos recherches lors de nos ateliers, aussi profitez en, vous risquez de faire de belles découvertes.

Notre Assemblée Générale aura lieu le 22 février 2020, vous recevrez la convocation et l'appel à candidature pour l'élection du bureau, courant janvier.

En septembre, notre Cercle va fêter son quart de siècle. Depuis plusieurs mois, nous avons commencé à travailler à la préparation. Nous comptons sur vous tous pour nous apporter des idées.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et vous présentons nos vœux les meilleurs pour 2020.

Bonne et heureuse année.



« Statut social des femmes en Béarn »

Ce statut est assez représentatif de celui des femmes en Bigorre et Pays Basque, au royaume de Navarre et dans la vicomté de Béarn, particulièrement dans les hautes vallées et dans les familles possédantes.

Le Béarn a été indépendant jusqu'en 1620. Louis XIII, fils d'Henri IV roi de France et de Navarre, a annexé définitivement cette région à la France en permettant à cette population de continuer à exercer leur droit coutumier, les fors.

Avant tout chose, il faut savoir qu'il y avait, jusqu'à la mise en oeuvre du Code Civil (1804) 3 échelons importants dans les Pyrénées :

- La maison Ostau était l'unité de base. La maison représentait non seulement les murs, mais aussi les biens, le rôle social et le nom.
- La communauté, qui réunissait les chefs de famille d'un même village.
- La vallée dans les régions éloignées des Gaves.

Le statut des femmes y était exceptionnel de par le droit de primogéniture.

Il s'agit d'un droit d'aînesse intégral. Les familles, assez pauvres en général, constituaient un groupe autour de la maison. C'était leur patrimoine et il était impensable de le morceler entre plusieurs enfants.

C'est pourquoi seul l'aîné(e) héritait de la maison. Les cadets pouvaient recevoir une "légitime", si et seulement si une occasion se présentait : mariage ou départ.

Autrement, le chef de maison, le « cap d'ostau », était responsable des cadets vivants sous son toit.

Une femme pouvait donc être héritière, devenir chef de famille, gérer les biens de son groupe et voter !

En effet, au sein de chaque communauté, tous les chefs de famille se réunissaient pour prendre diverses décisions et nommer des jurats (maire et adjoints).

Quand une héritière se mariait, c'est son conjoint, l'adventice, qui venait vivre chez elle. Il apportait également une dot, qui pouvait revenir (la tournadot) dans sa famille d'origine s'il mourrait sans héritier par exemple.

A propos du mariage d'une héritière, il faut également mentionner que la femme avait le droit de prendre un mari à l'essai! Ils vivaient ensemble quelques temps sans être mariés pour voir s'ils s'entendaient suffisamment. Imaginons que le couple décide de se séparer et qu'un enfant ait été conçu durant cette période : c'est la communauté qui prenait en charge l'éducation de cet enfant.

Lorsqu'un cadet épousait une héritière, il ne pouvait transmettre son nom à leurs enfants. Ces derniers prenaient le nom de la maison. Ce n'est pas un régime patriarcal et la généalogie est loin d'être linéaire!

Avec la révolution, est arrivé le temps de l'égalité !

Tous les enfants devaient recevoir une part égale de l'héritage.

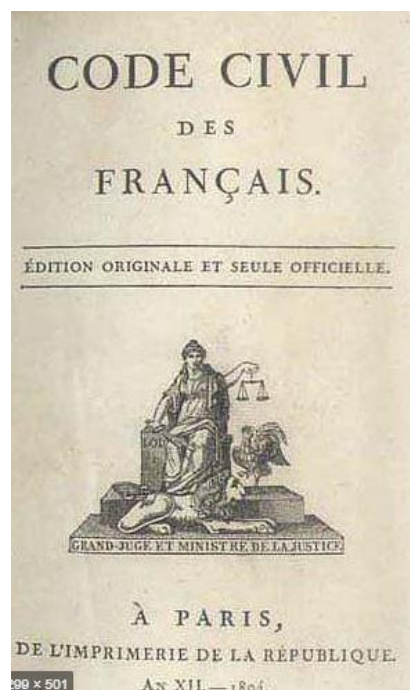
Mais en Béarn, le droit coutumier était tellement fort que la majeure partie des cadets renonçait à ce partage. D'autres étaient plus pugnaces et restaient pour recevoir leur dû. Cela a entraîné de nombreuses fraudes, dont des donations déguisées ou des faux en écriture. Tous les moyens étaient bons pour garder la maison une et indivisible.

On donna le droit de vote aux citoyens. Oui, mais aux citoyennes, non! Les femmes, cap d'ostau, qui avaient eu l'habitude de participer à la gestion de la vie locale comme leurs homologues masculins n'avaient plus d'existence sociale et n'étaient plus considérées comme des êtres responsables!

Malgré cette dépossession, les habitudes coutumières demeurèrent intactes au moins pour ce qui concernait la vie dans les maisons. Paris était un autre monde!

C'est surtout en 1804, avec l'apparition du Code Civil, que le droit coutumier disparaîtra petit à petit. L'aîné(e) n'était plus prioritaire de fait, mais la famille essayait toujours d'épargner le plus possible la maison. Si un aîné désirait, malgré la coutume, partir « travailler », il pouvait s'en aller serein : s'il n'arrivait pas à atteindre ses espérances ou qu'il prenait sa « retraite », il savait qu'il pouvait revenir passer ses vieux jours dans la maison familiale. Il était sûr d'avoir abri et nourriture. Il jouissait du droit de chaise qui perdura jusque dans les années 1930.

De M.FOULQUES relevé sur le forum « Histoire de France » (11/2005).



Mon cousin le géranium, ma cousine l'otarie !

A ce cousinage, je devrais ajouter tout ce qui a vécu sur terre jusqu'à ce jour et tous ceux qui y vivent actuellement : humains, animaux et végétaux.

Cela paraît invraisemblable et cependant selon la théorie formulée par Darwin, réaménagée et vérifiée ne serait-ce que par la présence de fossiles parfaitement datés, la théorie est devenue réalité.

Nous descendons tous des premières cellules apparues sur la terre il y a environ trois milliards d'années.

Pour nous généalogistes amateurs il ya de quoi être frustrés car la plus part d'entre nous ne réussissent à remonter leur ascendance qu'à seulement quelques siècles !

La science ou plutôt les sciences, histoire, préhistoire, anthropologie, pollinographie, géologie, paléogéographie, paléontologie, biologie, génétique avec la découverte des gènes, chromosomes et l'étude de l'ADN, chromatographie, spectrographie et de nombreuses autres en ie, en s'associant ont permis cette révélation indiscutable : nous descendons bien des premières cellules et leur présence est en nous.

Beaucoup de religions dont l'existence remonte seulement à quelques millénaires commencent à admettre cette vérité c'est le cas pour la religion chrétienne à l'exception de quelques irréductibles intégristes.

Les religions se sont souvent méfié de la science tenue pour hérésie et au nom de Dieu on a beaucoup martyrisé et tué.

Certaines font repentance des exactions commises lors des Croisades, de l'inquisition, de l'esclavage, de la colonisation et de l'évangélisation forcée.

Paradoxe ! Les Conquistadors s'outraient face aux sacrifices humains pratiqués par les Aztèques alors qu'ils admettaient que gibets et bûchers sous l'inquisition puissent envoyer « ad patres » leurs concitoyens soupçonnés de la moindre déviation par rapport au dogme religieux !

Galilée sauva sa tête en se parjurant et se rétractant. Pour lui la terre n'était pas plate mais sphérique appartenant à un système héliocentrique en mouvement. Il confiait à ses intimes : « Et pourtant elle tourne ».

Cela nous conduit à un peu de philosophie : la théorie de l'évolution des espèces n'exclue pas l'existence de Dieu ou d'une force créatrice, responsable du début de la vie sur terre.

- Qu'il est facile de croire quand on ne se pose pas de questions.
- Qu'il est facile de ne croire en rien lorsqu'on ne se pose pas de questions.

Comment reconnaître ce créateur ? Einstein lui-même disait lorsque ses équations n'aboutissaient pas et que soudain elles redevenaient plus claires : c'est le hasard et ce hasard c'est Dieu qui se promène incognito.

D'autres savants et philosophes ont emboîté le pas déclarant : « Pourquoi tout ça plutôt que rien ».

Des athées notoires comme François Mitterrand ou Jean d'Ormesson croyaient aux forces de l'esprit et à un au-delà.

La science émet des théories, les vérifie, les reproduit et la théorie devient réalité, rien n'est laissé au hasard.

Pourtant le hasard existe, immatériel comme l'esprit il se manifeste ; il s'habille parfois en d'autres termes comme : coïncidence, chance, destin, sort, fatalité

Lequel d'entre nous n'a pas prononcé un jour cette phrase : « Sur terre il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas »

Nous rencontrons parfois quelqu'un que l'on a perdu de vue, au bout du monde alors que l'on ignorait sa présence en ces lieux. On aurait pu le frôler dans la foule sans le voir ! Donc une rencontre parmi les milliards d'individus qui peuplent la planète ! Le hasard donc !

Cela m'est arrivé plusieurs fois loin de chez moi !

Les jeux de hasard portent bien leur noms et malgré de savants calculs de probabilité pourquoi ce gagnant plutôt qu'un autre ?

Il est rare que l'on tombe du premier coup sur la bonne poche où l'on a rangé ses clés, la tartine de confiture tombe presque toujours du mauvais côté, hasard, hasard !

Si l'on peut mettre fin à ses jours, nul ne maîtrise sa naissance, où et quand ? Ainsi nous aurions pu naître sous une hutte de Pygmées au centre de la forêt équatoriale ou parmi les coupeurs de têtes de Papouasie à moins que ce ne soit chez un magnat du pétrole au Texas, à la cour d'Angleterre ou germant d'une coque de cacao en Côte d'Ivoire.

Nous aurions pu voir le jour dans une taverne fréquentée par François Villon au Moyen âge ou dans un abri sous roche près de Lascaux parmi les Cro-Magnon, Tous les délires sont permis ! Le hasard !

Quels degrés de liberté nous laisse le hasard ? Et si toute notre vie n'était qu'une succession de hasards : rencontre avec sa compagne ou son compagnon, études, vie professionnelle, voyages ?

Si par hasard vous lisez ce texte et qu'il vous procure la migraine, prenez une aspirine, qu'un médecin a découvert par hasard !

En espérant ne pas avoir trop ébranlé vos convictions, bonne lecture.

R.Troquero, membre du CGC

Bibliographie : -Sapiens de Yuval Noah Harari - Race et histoire, Race et culture de Claude Lévi-Strauss -Une histoire des civilisations de J.P. Demoule ,D.Garcia, A.Schnapp

Histoire du calendrier romain, Julien grégorien et républicain



Né du besoin de planifier l'agriculture, de prévoir les migrations et de maintenir l'ordre social, le calendrier (du mot latin *calendae*, premier jour du mois chez les Romains) est un système de division du temps en jours, mois, années. Trois phénomènes astronomiques sont à la base des calendriers : le jour solaire moyen, la lunaison et l'année tropique. On peut considérer leurs durées comme invariables sur quelques siècles. L'une des difficultés a été de connaître avec précision ces différentes durées, en particulier celle de l'année. Selon le phénomène que l'on privilégie, on obtient des calendriers lunaires, luni-solaires ou solaires. Le jour solaire est l'intervalle de temps séparant par exemple deux levers, deux couchers ou deux passages consécutifs du Soleil au méridien. Le jour solaire variant au cours de l'année de 23 h 59 min 39 s à 24 h 0 min 30 s, on définit un jour solaire moyen de 24 heures exactement.

La lunaison, ou mois synodique, est l'intervalle de temps séparant deux nouvelles Lunes consécutives. Mais, en raison de la complexité du mouvement de la Lune autour de la Terre, la lunaison peut varier entre 29 j 6 h et 29 j 20 h. L'observation d'un très grand nombre de lunaisons a permis de définir une lunaison moyenne égale à 29,530 589 jours (soit 29 j 12 h 44 min 3 s).

- Calendrier lunaire : les mois commencent à la nouvelle lune et le calendrier dérive par rapport aux saisons ;
- Calendrier solaire : la durée de l'année est liée à l'année des saisons et les mois ne tiennent pas compte de la lune ;
- Calendrier luni-solaire : les mois commencent à la nouvelle lune et on ajoute "à certains moments" un mois pour que le calendrier ne dérive pas par rapport aux saisons.

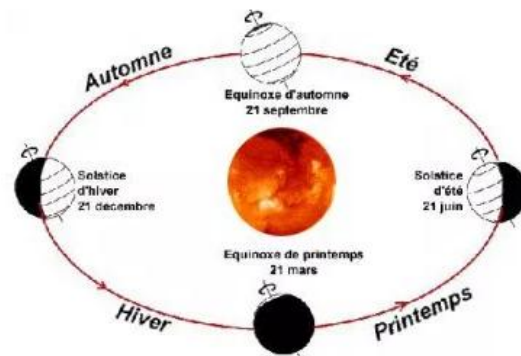
LUNAIRES	LUNI-SOLAIRES	SOLAIRES	CHRONOLOGIQUE
Musulman	Grec	Julien	Égyptien
	Chinois	Grégorien	Maya
	Hébreux (juif)	Républicain	
	Celte		
	Ecclésiastique		

La durée de l'année dépend essentiellement du repère que l'on choisit dans le ciel. Ainsi le Soleil revient en face de la même étoile en 1 année sidérale égale à 365 j 6 h 9 min 9,5 s. Les saisons, quant à elles, sont liées au retour du Soleil au point vernal (mobile par rapport aux étoiles) ; dans les contrées sous la latitude de la France, il y a quatre saisons : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Le printemps commence le 20 mars, à l'équinoxe de printemps ou équinoxe vernal, époque à laquelle le jour et la nuit sont égaux en durée.

Rappelons brièvement ce mouvement annuel de la terre autour du soleil : dans son double mouvement autour du Soleil, la Terre incline vers le Soleil tantôt le pôle nord, tantôt le pôle sud. C'est cette inclinaison de l'axe de la Terre qui amène les différentes saisons.

On appelle un tour complet de la Terre autour du Soleil une année tropique ; celle-ci est également égale à 365,242 19 jours (soit 365 j 5 h 48 min 45 s)

La ronde des saisons et la mesure exacte du jour ont conduit à imaginer dans l'histoire des calendriers de plus en plus conformes à la course annuelle de la terre autour du soleil. Le graphique est valable pour l'hémisphère Nord.



L'été commence le 21 juin, au solstice d'été, époque où le jour est le plus long de l'année. L'automne commence le 22 septembre, à l'équinoxe d'automne, époque à laquelle le jour et la nuit sont égaux en durée. L'hiver commence le 21 décembre, au solstice d'hiver, époque où le jour est le plus court de l'année.

On appelle un tour complet de la Terre autour du Soleil une année tropique ; celle-ci est également égale à 365,242 19 jours (soit 365 j 5 h 48 min 45 s).

LE CALENDRIER ROMAIN

Initialement lunaire, le calendrier étrusque puis premier calendrier romain comprenait 10 mois de 29j et 30j: $5 \cdot 29 + 5 \cdot 30 = 295j$, soit : Primus, Secundus, Tertius, ... Decembris (10ème mois). L'année commençait à l'équinoxe de printemps avec le mois de Primus. Lorsque le mois de décembre s'était écoulé, on ajoutait des jours sans nommer les mois jusqu'à la N.L. (Nouvelle Lune) d'équinoxe de printemps. Aussi, pour systématiser le rattrapage, le roi romain Numa Pompilius y ajouta, vers 700 avant JC, les mois de Januarius (29 jours) et Februarius (28 jours), consacrés à Janus, roi du Latium et dieu de la paix, et à Februus, dieu des morts. Le calendrier

romain compta alors 355 jours répartis en 12 mois inégaux ; l'année commençait à la nouvelle lune d'équinoxe de printemps avec le mois de Martius, soit :

Martius - 31j
Aprilis - 29j
Maius - 31j
Junius - 29j
Quintilis - 31j
Sextilis - 29j
September - 29j
October - 31j
November - 29j
December - 29j
Februarius - 28j
Januarius - 29j

Plus tard, on déplaça Februarius entre Januarius et Martius.

Vers 450 avant JC, pour combler le déficit par rapport à l'année solaire, on intercala tous les 2 ans 22 ou 23 jours supplémentaires entre le 23 et le 24 février. Les derniers jours de février (du 24 au 28) s'ajoutaient aux jours intercalés pour former le mensis intercalaris. On arrivait ainsi à une durée moyenne de l'année de 366,25 jours.

Les dates étaient indiquées par référence à certains jours fixes : le premier jour du mois se nommait calendae ; les ides marquaient approximativement le milieu du mois (soit le 13 ou le 15) ; les nones, enfin, étaient le neuvième jour avant les ides (soit le 5 ou le 7). Les Romains caractérisaient chaque jour par sa distance à la division suivante : au lendemain des calendes, on se référait aux nones ; puis, au lendemain des nones, on comptait les jours avant les ides ; après les ides, on se rapportait aux calendes du mois suivant. Ce système resta longtemps en usage avant d'être remplacé par la semaine. Celle-ci est une institution hébraïque consistant en une série répétitive de 7 jours. Leur dénomination est liée à celles des cinq planètes alors connues et aux deux lumineux (le Soleil et la Lune). Si elle est employée par les chrétiens dans l'Antiquité tardive en Occident, ce n'est qu'au Moyen Âge que la Au IIe siècle avant J.-C., le début de l'année fut déplacé du 1er mars au 1er janvier. Mais l'intercalation du mensis intercalaris était laissée au libre arbitre des pontifes, dont les décisions étaient, le plus souvent, motivées par des considérations plus politiques qu'astronomiques. Il en résultait un désordre tel que le calendrier n'était plus du tout en accord avec les saisons. semaine entra véritablement dans l'usage civil. Au IIe siècle avant J.-C., le début de l'année fut déplacé du 1er mars au 1er janvier. Mais l'intercalation du mensis intercalaris était laissée au libre arbitre des pontifes, dont les décisions étaient, le plus souvent, motivées par des considérations plus politiques qu'astronomiques. Il en résultait un désordre tel que le calendrier n'était plus du tout en accord avec les saisons.

LE CALENDRIER JULIEN

En 46 avant J.-C. (soit en l'an 708 de la fondation de Rome, l'ère chrétienne datant du VI^e s. apr. J.-C.), Jules César réforma ce calendrier avec l'aide de l'astronome Sosigène d'Alexandrie. Il commença par ajouter 90 jours au lieu des 27, pour ramener le calendrier en concordance avec les saisons ; l'année 46 avant J.-C. comporta donc 445 jours (année de la confusion).



Jules César introduisit un cycle de 4 ans au cours duquel les 3 premières années contiendraient 365 jours, et la quatrième 366 jours ; le jour supplémentaire fut ajouté au mois de février.

On doubla le 24 février, sixième jour avant les calendes de mars, jour qui devint donc le bis-sextus ante calendas Martias, d'où les expressions année bissextile et jour bissextile. L'année 45 avant J.-C. marque le début du calendrier julien, dans lequel la durée moyenne de l'année est de 365,25 jours, soit :

Januarius - 31j
Februarius - 28j
Martius - 31j
Aprilis - 30j
Maius - 31j
Junius - 30j
Quintilis - 31j
Sextilis - 31j
September - 30j
October - 31j
November - 30j
December - 31j

L'équinoxe de printemps fut fixé au 25 mars, le solstice d'été au 24 juin, l'équinoxe d'automne au 24 septembre et le solstice d'hiver au 25 décembre ; ces dates de

début des saisons étaient en fait décalées d'au moins 1 jour avec la réalité astronomique.

Mais les pontifes, ayant mal interprété l'édit de César, placèrent le bissexe tous les 3 ans pendant 36 ans, soit 3 jours de trop. Auguste, pour corriger l'erreur, ordonna la suppression de toute intercalation pendant 12 ans (de 8 av. J.-C. à 5 apr. J.-C.), se conférant au passage le nom d'un mois (sextilis devint augustus). Imposé à tout l'Empire romain par la suite, le calendrier julien fut adopté par la chrétienté et resta en vigueur jusqu'au XVI^e siècle. Il continue toujours d'être utilisé par l'Église orthodoxe ; son retard sur le calendrier grégorien est actuellement de 13 jours.

LE CALENDRIER GREGORIEN



Différents modes de décompte des années ont coexisté de l'Antiquité jusqu'au Moyen Âge. Très tôt, historiens et chroniqueurs se sont évertués à déterminer les étapes de la vie du Christ (la fête du jour de sa naissance, Noël, date du IV^e siècle), après compilation des Évangiles et de différents écrits. En 532, le moine Denys le Petit arriva de son côté à la conclusion que le Christ était né le 25 décembre de l'an 753 de la fondation de Rome. Ayant mis au point une table de calcul de la date de Pâques où les années étaient comptées depuis la naissance du Christ, l'ère chrétienne, appelée également dionysienne, connut une lente diffusion. Ce n'est qu'à la fin du IX^e siècle, sous Charles le Gros, que son emploi devint presque systématique chez les Carolingiens. La durée de l'année julienne (365,25j) surpassant celle de l'année tropique (365,2422j) d'un peu plus de 11 minutes, le calendrier julien a lentement dérivé de 3 jours en 4 siècles par rapport aux saisons et l'équinoxe de printemps, auquel est liée la date de Pâques, tomba vers le 11 mars, alors que le comput alexandrin, suivi par le concile de Nicée puis par Denys le Petit le fixait au 21 mars. Le concile de Trente chargea alors la papauté de régler le problème.



Le Pape Grégoire XIII

Réunissant sous la présidence du cardinal Guglielmo Sirleto, une commission composée de Ciaconius, Vincent Laurier, le calabrais Aloisio Lilio, son frère Antonio, Ignacio Dantès, le cardinal Peretti, le pérugin E. Danti (1536-1586), le jésuite allemand Christopher Clavius (1537-1612) et le mathématicien espagnol Pedro Chacon, Grégoire XIII lança une réforme en 1582.

Celle-ci consista dans un premier temps à supprimer 10 jours pour rétablir la coïncidence du début des saisons aux dates assignées : le lendemain du jeudi 4 octobre fut le vendredi 15 octobre. Pour éviter que ne recommence la dérive du calendrier, il fut décidé en plus que l'on supprimerait 3 années bissextiles en 4 siècles :

Seules les années séculaires dont le millésime est divisible par 400 restent bissextiles.

En France, la suppression de 10 jours eut lieu en décembre 1582 par lettres patentes du roi Henri III et le dimanche 9 décembre 1582 eut pour lendemain le lundi 20 décembre. Si dans les pays catholiques, la réforme grégorienne fut vite adoptée, parce que cette réforme avait été créée par un pape, il n'en fut pas de même dans les pays d'une autre religion, c'est à dire les pays protestants, orthodoxes et musulmans. En Grande-Bretagne, c'est seulement en 1752 qu'aboutit la réforme grégorienne : le mercredi 2 septembre fut suivi du jeudi 14 septembre, le retard du calendrier julien ayant encore augmenté d'un jour.

Aujourd'hui encore, certaines églises orthodoxes gardent le calendrier julien comme référence.

Le passage du calendrier grégorien au calendrier julien se fait maintenant en retranchant **13 jours : 10 jours dus à la réforme** (15 octobre 1582 grégorien=5 octobre 1582 julien) **et 3 jours dus aux années 1700, 1800, 1900** (non bissextiles dans le calendrier grégorien, mais bissextiles dans le julien). Ainsi au 14 janvier 1996 grégorien correspond le 1er janvier 1996 julien.

De même, 2100, 2200, 2300 ne seront pas bissextiles, mais 2400 le sera. Par cette règle simple, l'année grégorienne moyenne devient égale à 365,242 5 jours, soit un excès de 3 jours en 10 000 ans sur l'année tropique. Envisager dès aujourd'hui une telle correction est injustifié, d'autant plus qu'à cet effet s'en ajoutent d'autres, qui ne sont pas toujours prévisibles à très long terme. Dans le calendrier grégorien, les dates moyennes de début des saisons sont le 20 mars pour l'équinoxe de printemps, le 21 juin pour le solstice d'été, le 22 ou le 23 septembre pour l'équinoxe d'automne et le 21 décembre pour le solstice d'hiver. En raison de l'écart entre année grégorienne et année tropique, d'une part, et de la variation de la durée des saisons, d'autre part, ces dates sont variables à long terme.

LE CALENDRIER REPUBLICAIN



Ce calendrier trouve son origine dans le mouvement de déchristianisation déclenché par la Révolution française. Il fut institué par décret de la Convention le 24 octobre 1793 ; son principal artisan fut Gilbert Romme, aidé par quelques astronomes.

L'année y est composée de 12 mois de 30 jours divisés en 3 décades (qui remplacent la semaine) auxquels on ajoute 5 ou 6 jours complémentaires (les sans-culottides) pour que l'année ait une durée moyenne de 365,25 jours. Les noms des mois, dus au poète Fabre d'Églantine, sont : vendémiaire, brumaire, frimaire pour les trois premiers, qui sont des mois d'automne, nivôse, pluviôse, ventôse pour les mois d'hiver, germinal, floréal, prairial pour les mois de printemps, et messidor, thermidor, fructidor pour les mois d'été, tels que présentés ci-après :

1	Vendémiaire	7	Germinal
2	Brumaire	8	Floréal
3	Frimaire	9	Prairial
4	Nivôse	10	Messidor
5	Pluviôse	11	Thermidor
6	Ventôse	12	Fructidor

Les mois étant divisés en trois décades de 10 jours dont le dernier jour était le jour du repos, le calendrier républicain devint très impopulaire parce que, à partir de ce moment là, **il y avait 9 jours de travail entre chaque jour de repos alors que le calendrier grégorien avait 6 jours travaillés entre chaque dimanche.**

Les dix jours de chaque décade étaient respectivement appelés : Primidi, Duodi, Tridi, Quartidi, Quintidi, Sextidi, Septidi, Octidi, Nonidi, Decadi et au lieu du nom d'un saint comme dans le calendrier grégorien, il leur était affecté le nom d'un produit agricole, d'une plante ou d'un outil. Le début de l'année était fixé au minuit, compté en temps vrai de l'Observatoire de Paris, qui précède l'instant de l'équinoxe d'automne (aux alentours du 22 septembre).

Les 5 à 6 jours additionnels suivant le dernier jour de Fructidor étaient appelés :

- 1 Jour de la vertu
- 2 Jour du génie
- 3 Jour du travail
- 4 Jour de l'opinion
- 5 Jour des récompenses
- 6 Jour de la révolution (Jour bissextil)

L'an I de l'ère républicaine débuta le 22 septembre 1792 (date de la 1^{ère} République française). Ce jour devint le 1 Vendémiaire de l'an I de la République bien que le calendrier révolutionnaire n'ait pas été introduit avant le 24 novembre 1793. Le calendrier républicain resta en vigueur jusqu'en décembre 1805; **il fut aboli par Napoléon, qui restaura le calendrier grégorien, le 1er janvier 1806.**



Automne



Hiver



Printemps



Eté

Manifestations du deuxième semestre

Depuis quelques années le forum des associations de Cestas a lieu le même week-end que les fêtes du Bourg. Cette année c'est le 1^{er} septembre que nous avons partagé les festivités.

Les associations sportives étaient regroupées dans la Halle du Centre Culturel tandis que toutes les autres associations étaient sur le parking en face de la mairie. La matinée s'est déroulée dans une très belle ambiance, sous un soleil radieux. Comme toujours beaucoup de monde vient pour se renseigner et découvrir de nouvelles activités. En venant à la rencontre des associations certains se découvrent des passions.



Le 7 septembre c'est Canéjan qui nous accueillait. Là aussi de nombreux visiteurs sont venus échanger avec nous, parler de leurs recherches, leurs difficultés pour avancer, demander des conseils. Des discussions toujours très intéressantes et enrichissantes. Toute la journée, les associations sportives et musicales ont fait des démonstrations au plus grand plaisir des visiteurs.



Le 28 septembre, c'est à Lanton que le Cercle Génomologique du Bassin d'Arcachon et du Pays de Buch recevait une trentaine d'associations venues de notre grande région. Pour nous, c'est toujours un grand plaisir de nous retrouver. Au cours de cette journée, notre ami Aimé Nouailhas a fait une conférence sur l'origine des noms de famille. Conférence toujours très attendue car nombreux d'entre-nous veulent en savoir plus sur leurs origines.

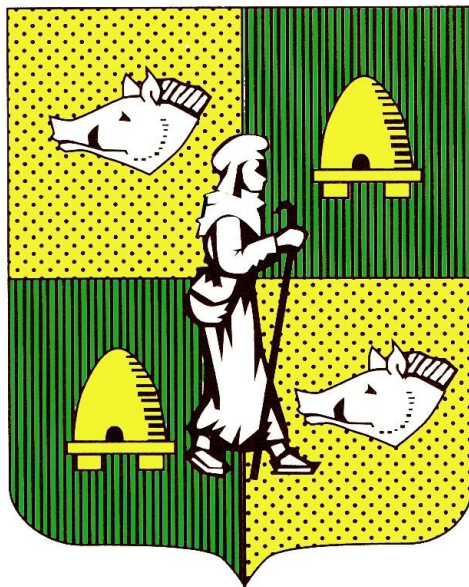


Le 6 octobre nous étions invités par l'Amicale Généea24 qui organisait pour la deuxième fois cette manifestation.
C'est au Fleix que nous avons été accueillis pour cette agréable journée.
Nous avons retrouvé des connaissances de longue date et d'autres plus récentes.
C'est toujours un très grand plaisir de nous retrouver en « **famille** » !! La généalogie est une famille, une très grande famille. Une famille d'entraide, de partage, d'échange, de générosité.



Mireille DELETAGE

Cercle Généalogique Cestadais



33610 CESTAS